



Lysia

AGENCE

TECHNICITE

PISCINES

CATALOGUE OUTILLAGE

OUTILLAGE DU PISCINIER 2025

Lysia Agence Technicité Piscines

8 Rue Pré-trousseau

44320 - Saint-Viaud

Tel : 02 40 27 57 60

**SPECIALISTE DE
L'ACCOMPAGNEMENT
AUTOUR DE LA PISCINE**

SOMMAIRE

3

LEISTER

4

Les Buses

5-6

Les accessoires

7

Chariot UNIPLAN

Remises professionnelles

Les prix s'entendent HT, frais de port en sus.

Nos produits sont assujettis à une TVA de 20%

Si vous êtes professionnel de la piscine demandez vos remises qui sont classées en 2 catégories de produits:

- A 50%
- B 30%

Modalités de règlement:

Par virement ou chèque à la commande

Membre d'une association agréée par l'administrateur fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque libellé en son nom.

LEISTER TRIAT ST

- Puissance 1600 Watts
- tension 230 volts
- Fréquence 50/60 Hz
- Température de 40 à 700°C
- Poids 0,990 Kg (plus de 3m de câble)
- Soudure sans fatigue, léger et fonctionnel
- Certifié CE-CCA
- Régulation électronique Manuelle

Référence –TST
01600

Catégorie-A

Vendu avec coffret



LEISTER TRIAT AT

- Puissance 1600 Watts
- tension 230 volts
- Fréquence 50/60 Hz
- Température de 40 à 700°C
- Poids 1 Kg (plus de 3m de câble)
- **Certifié CE-CCA**
- Avec des caractéristiques identiques au Triac ST, il possède l'avantage d'avoir le plus un affichage digital constant de la température avec régulation électronique auto.

Référence –TAT

01601 **Catégorie-A**

Vendu avec coffret



AFFICHAGE DIGITAL

LEISTER HOT JET S

- Puissance 460Watts
- tension 230 volts
- Fréquence 50/60 Hz
- Température de 40 à 600°C réglée
- Poids 0,6 Kg (plus de 3m de câble)
- L'appareil de soudage le plus petit et le plus léger.
- L'appareil idéal pour les endroits difficiles, les finitions, escaliers, etc...

Référence –THJET

01602

Catégorie-A



**Catégorie A**

Buse 5mm ronde
 Triac ST &AT Ref 100.303-31 A
 Hot Jet S Ref:107.144-31

**Catégorie A**

Buse 20mm Coudée 60°
 Triac ST &AT Ref 107.125-30 A3

**Catégorie A**

Buse 20mm Coudée 90°
 Triac ST &AT Ref 107.124-30
 A2

**Catégorie A**

Buse 20mm Coudée -15°
 Triac ST &AT Ref 105.487

**Catégorie A**

Buse 20mm
 Triac ST &AT Ref 107.123-
 30 A1
 Hot Jet S Ref:107.142-30F

**Catégorie A**

Buse 40mm
 Triac ST &AT Ref 107.132-30 B1

**Catégorie A**

Buse à bandelette
 Triac ST &AT Ref 107.137-30 B6

**Pour utiliser cette buse il faut obligatoirement
 utiliser en support la buse 5mm ronde Ref. 31A**

5 Les accessoires

Catégorie B

Ciseaux très résistants et
aiguisables
Made in Germany



Catégorie B

Cisaille à métaux
En métal très résistant et
aiguisable



Catégorie B

CUTTER type Dauphin en
métal blanc. Ouverture
facile à molette sans vis.



Catégorie B

Pierre à poncer
Pour les ragréages et les
chapes
1.4kg



Catégorie B

CUTTER ergonomique en
métal laqué. Ouverture
facile sans vis



Catégorie A

Roulette silicone à maroufler
Manche bois, roulette sur
roulement à bille très
résistante



Catégorie B

Résistance de leister
-leister triac ST 100.689
-leister triac AT 142.637



Catégorie A

Roulette d'angle laiton
Manche en bois avec la roulette
en laiton. Ne colle pas au PVC.



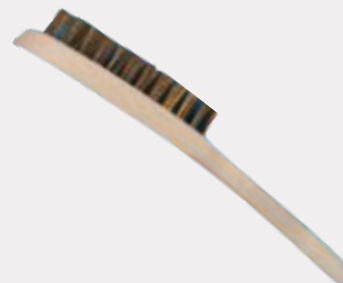
Catégorie A

Pointe sèche
Testeur de cordon de soudure
pour soudage par recouvrement
Ref 138.314



Catégorie B

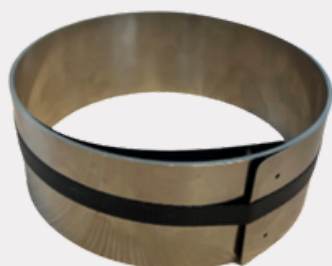
Brosse laiton
Pour buses Ref: 169



6 Les accessoires

Catégorie B

Règle en acier souple.
Règle de 300x6cm



Catégorie B

Règle en acier inoxydable
souple. Traitée anti-rouille
galvanisée avec clips
Règle de 210x8cm



Rallonge de câble :

15mètres – Prise UE 230V
Ref : 159.239



7 Chariot UNIPLAN



- Largeur soudure 20 ou 30mm
- Tension 230 volts
- Puissance 2100/1800/1500
- Fréquence 50/60 Hz
- Température 20/620°
- Entraînement 1.0-7.5mm
- Débit air 50-100% max 300l/mn
- Niveau sonore 65dB
- Dimensions LxH 420x270x210
- Label certifié CE CCA

- Haute vitesse de soudage
- Petite, légère et maniable
- Mise en oeuvre simple
- Affichage digital des valeurs et consignes réelles de la vitesse de soudage et de la température
- Soudure sans ondulation
- Système de débrayage par soulèvement intégré

- Nouvelle roulette de guidage ne nécessitant plus de corrections
- Démarrage automatique ajustable
- Débit d'air ajustable en continu
- Entraînement et chauffe réglables



Accessoires UNIPLAN



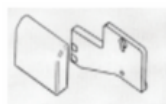
Désignation :
Unité de soudage recouvrement
20 mm

REF: Acc UNI 065
Catégorie : C
Prix public : nous contacter



Désignation :
Unité de soudage recouvrement
30 mm

REF: Acc UNI 065
Catégorie : C
Prix public : nous contacter



Désignation :
Poids avec support pour Uniplan

REF: Acc UNI 065
Catégorie : C
Prix public : nous contacter

1- APPLICATIONS ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf contestation expresse adressée dans les trois jours de la réception des présentes, nos conditions générales de vente (CGV) sont considérées comme connues et acceptées de l'acheteur. Dès lors, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire opposée par l'acheteur nous sera donc, faute d'acceptation expresse, inopposable, quel que soit le moment où elle aura pu le porter à notre connaissance. Le fait de ne pas nous prévaloir à un moment donné de nos CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de notre part à nous prévaloir ultérieurement. Nos CGV ont vocation à s'appliquer pendant la durée des relations d'affaires ainsi que pour tout contrat à venir.

2- FORMATION DU CONTRAT

La rédaction et l'envoi d'un devis de notre part constituent les conditions particulières venant compléter les présentes CGV. Le fait pour l'acheteur de passer commande emporte acceptation écrite des termes et conditions particulières convenues entre les parties. Les commandes recueillies par nos représentations ne sont acceptées qu'après confirmation de notre part.

3- PRODUITS

Les photos ou illustrations des articles présentés dans le catalogue en vigueur à la date de facturation sont données à titre indicatif et ne constituent aucun engagement contractuel. Les modèles existants sont susceptibles de modification ou d'annulation sans préavis de notre part. Les unités figurant sur le tarif représentent le conditionnement de base qui ne peut être « rompu » pour des quantités inférieures ou non multiples.

4- LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif. Ils ne constituent jamais un engagement ferme de livrer à date fixe, sans convention expresse. Le dépassement des délais de livraison ne peut donner lieu à dommages intérêts, ni à retenue ni à annulation des commandes en cours. Le fournisseur s'efforcera cependant de respecter les délais de livraison indiqués, sauf cas exceptionnel, cas fortuit et cas de force majeure. Sont assimilés à ces trois cas et constituent des causes d'extinction ou de suspension de nos obligations sans recours pour l'acheteur, les accidents affectant la production et le stockage de nos produits, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'inondation, le bris de machine, les grèves totales ou partielles, les décisions administratives, le fait de tiers, la guerre et tout évènement extérieur qui serait de nature à retarder, empêcher ou rendre économiquement exorbitante l'exécution de nos engagements. Les livraisons s'effectuent départ magasins.

5- TRANSPORT

Sauf disposition contraire, le lieu de livraison ou de réalisation de nos prestations est fixé à notre site. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, les expéditions éventuellement réalisées en franco ne dérogeant pas à cette règle. Il appartient au destinataire, en cas de manquant ou d'avarie des produits, de faire toutes constatations nécessaires en inscrivant sur le récépissé du transporteur les réserves précisant exactement le nombre de colis manquants ou détériorés ou l'objet de réclamation (bidon cassé, manquant...), de confirmer ces réserves au transporteur dans les trois jours ouvrables qui suivent la livraison par lettre recommandée avec copies à nos services en précisant les références de la commande (Cf. art L 133-3 du Code de commerce), de facturer au transporteur la marchandise qui s'avère inutilisable et ce, à son prix d'achat hors taxes. Un recours ne sera envisageable et possible que si les deux formalités précédentes ont bien été effectuées. Seront écartées les réserves imprécises telles que « sous réserve de contrôle ou de comptage ultérieur... »

6- RECEPTION

Les variantes dans le poids et les mesures sont considérées comme conformes à la commande si celles-ci n'excèdent pas 0.75% du montant défini. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices.

7- PRIX

Sauf détermination expresse entre les parties, les prix figurant sur notre liste de tarifs en vigueur au jour du contrat seront applicables. Nos prix s'entendent hors taxes pour des marchandises emballées en emballage perdu. Nos produits sont chiffrés en euros. Les frais de transport, d'emballage et la TVA feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

8- PAIEMENT

Nos marchandises sont payables comptant à l'enlèvement ou contre remboursement au siège de notre société par virement. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demi (1.5) le taux d'intérêts de retard ne seront dus qu'après envoi d'une mise en demeure non suivi d'effets. Le non respect d'une seule échéance emporte déchéance du terme de la totalité des sommes dues et possibilité pour nous de suspendre ou d'annuler les ordres en cours, sans préjudice de tout autre recours. Il en va de même en cas de lettres de change et chèques impayés, de défaut partiel ou total de paiement d'une facture ou de doute sérieux sur les capacités de recouvrement de la créance. Les lettres de change et chèques ne constituent un mode de paiement qu'au jour de leur encaissement.

9- RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les parties conviennent que les marchandises, objets et matériels faisant l'objet des présentes resteront notre propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Toutefois, ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Si nous devons mettre en œuvre la clause de réserve de propriété, les sommes déjà versées nous resteraient acquises en tant que dommages-intérêts.

10- GARANTIE-RESPONSABILITE

En cas de vice caché et/ou de non-conformité sur l'un de nos produits, notre garantie, sauf stipulation contraire expresse, est limitée au strict remplacement ou remboursement de la fourniture reconnue défectueuse par nos services techniques et l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice et notamment à l'exclusion de la réparation de toute garantie ne pourra intervenir qu'à la condition que l'acheteur nous ait avisé, par lettre recommandée A.R. dans le délai de 8 jours de la livraison et qu'il ait fait parvenir, auprès de notre service après vente, le produit pour analyse. Toute démonstration effectuée par notre personnel quant à l'emploi de nos marchandises en saurait être assimilés aux missions de contrôle et/ou de suivis qui incombent au maître d'œuvre ou à l'organisme indicatif et ce, pour décrire les meilleures conditions d'utilisation. Il appartient à l'utilisateur de veiller à la conformité et l'adéquation des produits achetés par rapport à l'utilisation et de procéder à des essais sur échantillons avant la mise en œuvre définitive du produit. En tout état de cause, aucune garantie ne sera due en cas de défauts ou détériorations provoqués par l'usure naturelle, ou par accident extérieur (utilisation anormale, montage erroné, entretien défectueux...) ou par une modification de produit non prévue ni spécifiée par nous.

11- COMPETENCE

Les parties s'efforceront de rechercher, avant toute action contentieuse, un accord amiable. Tout litige résultant de la formation, l'exécution ou l'interprétation des commandes soumises aux présentes conditions générales devra être porté devant le tribunal territorialement compétent à notre siège social, seule juridiction compétente. Cette clause s'applique même au cas de référé et/ou de pluralité de défendeur ou d'appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.